



## Formulaire d'inscription

### Electricien chef de projet en installation et sécurité

EIT.valais

**Inscription** Je souhaite m'inscrire à la formation suivante

<b>Module 1</b>	Bases techniques ( <b>obligatoire</b> )	Fr. 3'900. --
<b>Module 2</b>	Conduite du projet I	Fr. 2'400. --
<b>Module 3</b>	Planification et traitement technique I	Fr. 4'400. --
<b>Module 4</b>	Contrôle des installations et de la sécurité	Fr. 2'900. --
<b>Module 5</b>	Leadership, communication et gestion du personnel	Fr. 3'300. --
<b>Stage de formation</b>		

**Merci de joindre une copie de votre CFC avec ce formulaire.**

Une fois l'inscription confirmée, une convocation, le programme du module ainsi qu'un bulletin de versement seront envoyés au candidat. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque le candidat se sera acquitté de la finance d'inscription ou d'un premier acompte (possibilité d'obtenir un plan de financement, sur demande).

### Candidat/e

Données personnelles du/de la candidat/e

Titre	<input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M
Nom	_____	
Prénom	_____	
No NSS (AVS)	_____	
Date de naissance	_____	
Adresse	_____ _____	
NPA / Lieu	_____	
Lieu d'origine	_____	
Nationalité	_____	
Téléphone	_____	
Mobile	_____	
E-mail	_____	

### Activité professionnelle

Données professionnelles du/de la candidat/e

Profession	_____
Activité	_____
CFC de	_____
Année	_____
Nom de l'employeur	_____
Adresse	_____ _____
NPA/ Lieu	_____
Canton	_____

#### **Facturation** (merci de cocher)

→ Pour obtenir la subvention du SEFRI, les factures et les justificatifs de paiement doivent être établis au nom du candidat. Les factures sont établies par module.

Facture unique  Plan de financement

En apposant sa signature, le/la candidat/e déclare accepter le règlement ci-contre :

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature du/de la candidat/e : \_\_\_\_\_

### Règlement

- **La réussite du Module 1 est obligatoire pour poursuivre la formation.**
- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, **par écrit, 15 jours** avant le début du cours.
- Passé ce délai, le montant de l'inscription est dû dans son entier.
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Pour les cas de désistements exceptionnels, veuillez-vous référer aux Conditions générales.

**Merci de retourner le formulaire par mail à : [tfc@bureaudesmetiers.ch](mailto:tfc@bureaudesmetiers.ch)**